

BILAN EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPEL DU SCOT APPROUVÉ

Les principaux enjeux lors de l'élaboration du SCoT

Une économie résidentielle

Le SCoT du Sud Luberon se caractérise par une part importante des emplois agricoles et du domaine de la construction. D'autre part, on constate une absence d'industries dans l'économie locale. Ce sont les caractéristiques d'une économie résidentielle, basée sur une demande de proximité des résidents principaux ou secondaires.

Sur le territoire, le taux de couverture de l'emploi est singulièrement faible, et témoigne une nouvelle fois du caractère essentiellement résidentiel du territoire. 55% des actifs travaillent en dehors du territoire. Le territoire est donc largement dépendant économiquement de ses voisins, notamment lié à la proximité au site de Cadarache et du bassin d'emplois Aixois.

Concernant particulièrement l'emploi salarié, le territoire du SCoT évolue assez fortement par rapport au département de Vaucluse entre 1999 et 2006:

- +19% du nombre d'emplois (17% à l'échelle départementale)
- -36% d'emplois industriels (stabilité à l'échelle départementale)
- +48% d'emplois dans le secteur du commerce (15% à l'échelle départementale)
- stagnation des emplois de l'hôtellerie restauration (+19% à l'échelle départementale)

Le territoire dispose de 4 zones d'activités économiques sur les communes de La Bastideonne (3 entreprises pour 20 emplois), Cadenet (15 pour 141), Puyvert (5 pour 10) et La Tour d'Aigues (16 pour 41) totalisant près de 40 entreprises pour plus de 200 emplois salariés essentiellement dans le secteur industriel (80% de l'emploi salarié).

Ce que dit le PADD :

« Pour limiter la « résidentialisation » à outrance, et réduire la dépendance économique et commerciale avec les déplacements induits, le SCoT vise à préparer son territoire à accueillir des emplois supplémentaires : ceci constitue une inversion de tendance incontournable pour respecter les objectifs généraux du SCoT.

Aujourd'hui, avec 6 050 emplois pour 29 950 habitants, le taux d'emploi en 2009 est de 20%, ce qui rend le territoire largement dépendant économiquement de ses voisins.

Le simple maintien du nombre d'emplois actuels jusqu'en 2025 ferait chuter ce taux d'emploi à 16% avec l'hypothèse démographique retenue. Ce taux rendrait le territoire encore plus dépendant économiquement et signifierait : peu de ressources financières, des déplacements augmentés, moins de lien social et de vie locale...

Aussi, alors que la tendance est à une légère progression des emplois et afin de donner plus de libertés au territoire du Sud Luberon dans les choix et la maîtrise de son devenir, le SCoT fixe l'objectif ambitieux de porter le taux d'emploi à 25% à l'horizon 2025. L'objectif est donc de tout mettre en oeuvre pour atteindre 9 250 emplois locaux par la création de 3 200 emplois supplémentaires entre 2009 et 2025, dont la moitié par la seule croissance endogène.»

Objectifs horizon 15 ans :

+ 3200
emplois supplémentaires
soit 200 par an

25%
de taux d'emploi

Ce que dit le DOO :

Le DOO promeut le développement économique, commercial, artisanal et touristique à travers plusieurs prescriptions :

- Maintenir l'agriculture et trouver de nouveaux débouchés à la production agricole, en privilégiant par exemple les circuits courts de consommation.
- Localisation préférentielle des commerces dans les centres-villages

- Zoom sur le Pôle commercial de Puyvert (ne fait plus partie du périmètre du SCOT)

Compte tenu du déficit avéré en offre commerciale sur le territoire du Sud Luberon générant des déplacements vers l'extérieur du territoire pour des approvisionnements réguliers, notamment vers Pertuis, le pôle commercial actuel de Puyvert composé de l'unique supermarché du territoire, pourra s'agrandir sans extension foncière.

- Confortement des zones d'activités existantes : les EPCI devront conduire des études nécessaires portant sur les ZAE existantes (réhabilitation/requalification)

- Pour réduire sa dépendance vis à vis des zones d'emplois extérieures et permettre l'implantation d'activités liées à la dynamique du projet ITER et plus généralement de la vallée de la Durance, la création de nouvelles zones d'activités économiques dans la partie sud-est du territoire sera promue, et notamment :

- la création de ZAE sur les communes de Mirabeau et Villelaure
- des extensions sur les ZAE existantes de Cadenet et La Tour d'Aigues.

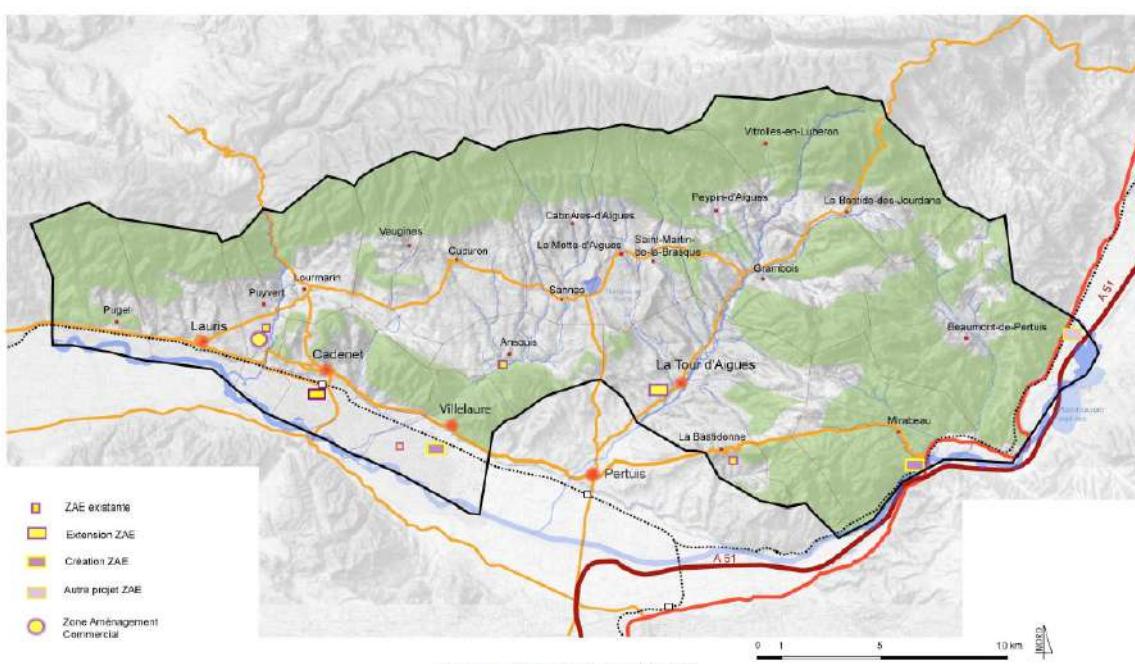
Recommandations

Les PLU, à travers le zonage et le règlement, mettront en oeuvre les moyens nécessaires à la création de telles zones d'activités économiques et à l'implantation d'artisans dans le tissu urbain.

Le recours à des Opérations d'Aménagements et de Programmation (OAP) est recommandé, afin d'assurer la maîtrise de l'insertion des espaces d'activités et de la qualité des réalisations notamment si ces espaces d'activités sont situés en entrée de village.

Les choix d'aménagement prendront en compte la charte qualité des parcs ou quartiers d'activités économiques, établie par le Conseil Général de Vaucluse.

Extrait du DOO



CE QUI EST CONSTATÉ DEPUIS 2015

Le territoire du SCoT approuvé comptait un peu moins de 6 720 emplois en 2018, soit 50 emplois supplémentaires en 5 ans. Ce qui représente une hausse de 0,8% en 5 ans, soit + 0,2% par an.

À noter que l'évolution du nombre d'emplois a été disparate en fonction des communes. Les 5 communes qui ont quitté le périmètre du SCoT ont connu une baisse d'emplois de plus de 140 emplois en 5 ans.

A l'échelle du SCoT, l'indice de concentration de l'emploi est de 0,5 soit deux fois moins important qu'aux échelles nationales et régionales qui sont tous deux proches d'1 emploi pour 1 actif occupé. Cet indicateur permet de reconnaître la fonction de pôle d'emplois d'un territoire (lorsqu'il est supérieur ou égal à 1) ou au contraire de traduire son degré de «résidentialisation» (lorsqu'il est inférieur à 1).

Ainsi, on peut en déduire que le territoire du SCoT ne possède pas une fonction de pôle d'emplois, mais plutôt une fonction résidentielle, plus ou moins importante selon les communes. Cela s'explique par le fait qu'un grand nombre d'actifs résidents se déplacent quotidiennement dans les territoires voisins pour aller travailler, principalement vers les communes de Pertuis, Saint-Paul-lez-Durance, Apt ou encore Aix-en-Provence.

On note tout de même trois communes possédant une fonction de pôle d'emploi pour le territoire du SCoT, ou s'en rapprochant :

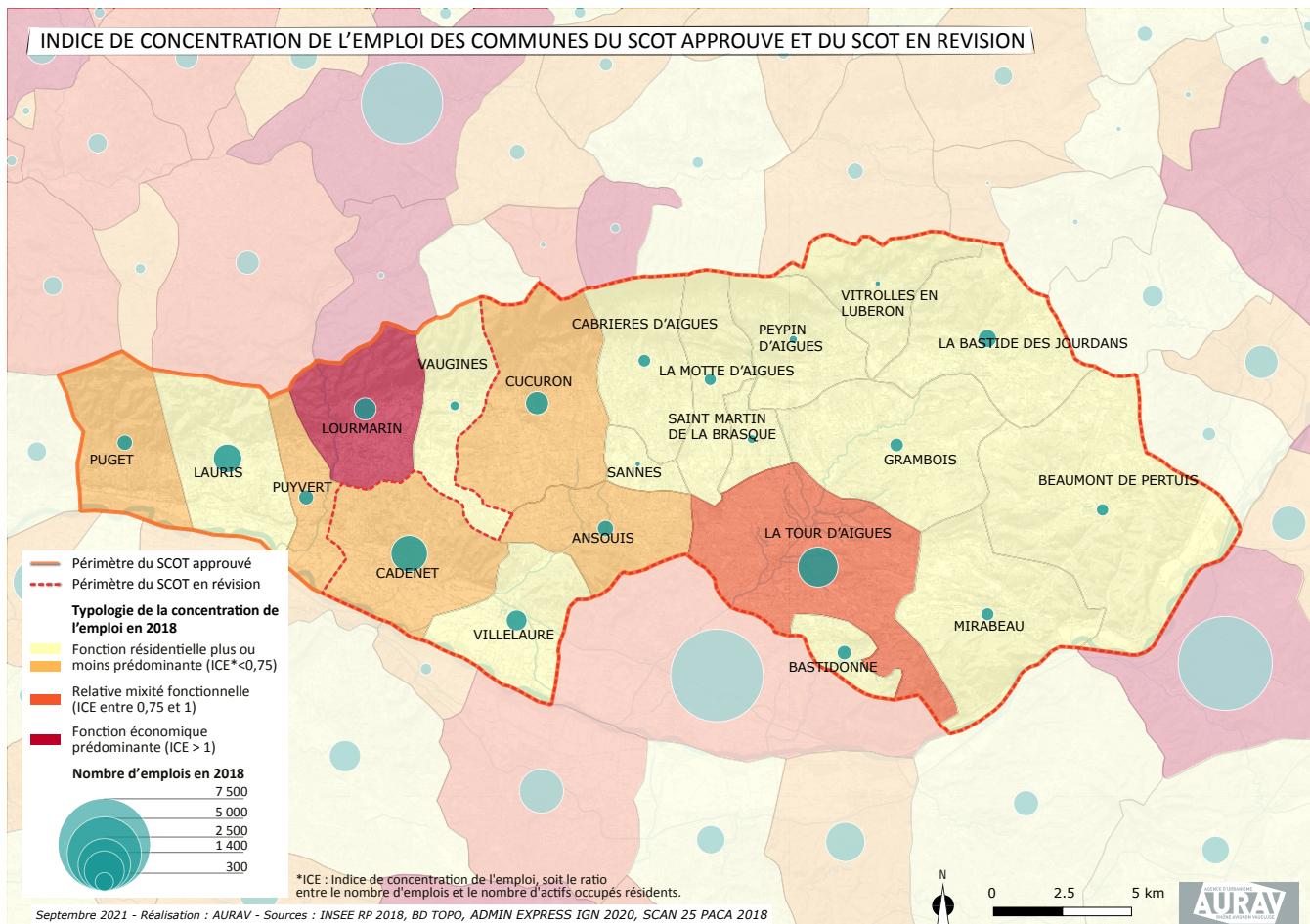
- Lourmarin (qui n'intègre plus le territoire de COTELUB) avec un indice de concentration de l'emploi de 1,06, et qui compte 430 emplois pour 400 actifs occupés.
- La Tour-d'Aigues avec un indice de concentration de l'emploi de 0,84. C'est la commune avec le plus grand nombre d'emplois du territoire (plus de 1 400 emplois)
- Cadenet avec un indice de concentration de l'emploi de 0,72 et près de 1 180 emplois en 2018.

Sur la période 2013-2018 :

+ 52
emplois
soit 10 par an

20,8%
de taux d'emploi





Synthèse et enjeux

L'analyse des dynamiques de ces 5 dernières années a montré que :

- le rythme de création d'emploi est inférieur à celui fixé par le SCOT. Seulement 1/20^{ème} des emplois prévus dans le SCOT ont été créés.
- un taux d'emploi de 20%, qui n'a pas évolué depuis l'approbation du SCOT, témoignant de la dépendance économique du territoire vis à vis de ses voisins.
- qu'aucune zone d'activité prévue par le SCOT n'avait été urbanisée (cf pages 36-37). Les emplois se sont donc créés dans le tissu urbain participant ainsi à la limitation de la consommation foncière et à la diversité des fonctions urbaines.

À noter, que la modification du périmètre de SCOT induit des nouveaux équilibres économiques :

- Lourmarin qui représentait un pôle d'emploi important pour le territoire, ne fait plus partie du périmètre de COTELUB.
- la zone commerciale prévue dans le SCOT approuvé se situe sur Puyvert qui ne fait plus partie du périmètre.

Face à ces constats, à l'avenir le territoire devra :

- veiller à mettre en oeuvre un développement économique en cohérence avec la réalité du territoire en valorisant notamment les filières touristiques et agricoles, deux moteurs économiques du territoire ;
- Décliner le schéma d'accueil des entreprises élaboré par COTELUB (voir page suivante) en cohérence avec les objectifs de développement durable : économie de foncier, diversité des fonctions urbaines, adéquation entre développement de pôles d'emplois et desserte par les transports en commun, prise en compte des enjeux de transition énergétique;
- Spatialiser et hiérarchiser les besoins en fonciers économiques, dans le tissu urbain et dans les zones d'activités en viellissant à évaluer le foncier disponible dans les zones d'activités existantes.



ZOOM SUR LE SCHÉMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES DE 2018

Un projet stratégique de développement économique

Le territoire de COTELUB s'est doté en 2018 d'un schéma d'accueil des entreprises. Ce schéma pose les objectifs en matière de création d'emplois, et d'accueil des entreprises en lien avec la disponibilité du foncier, et permet d'envisager le développement économique à horizon 15 ans.

5 projets de ZAE ont été prévus dans ce schéma :

- la zone d'activité de Villelaure : 5ha
- l'espace économique Local de Cucuron : 1.8 ha
- l'extension du Parc d'Activités du Révol (nord) de La Tour d'Aigues : 1.1 ha
- l'extension de la ZA du Révol (Sud) de la Tour d'Aigues : 2.9 ha
- l'extension de la ZA les Meillères de Cadenet : entre 3.3 et 5ha

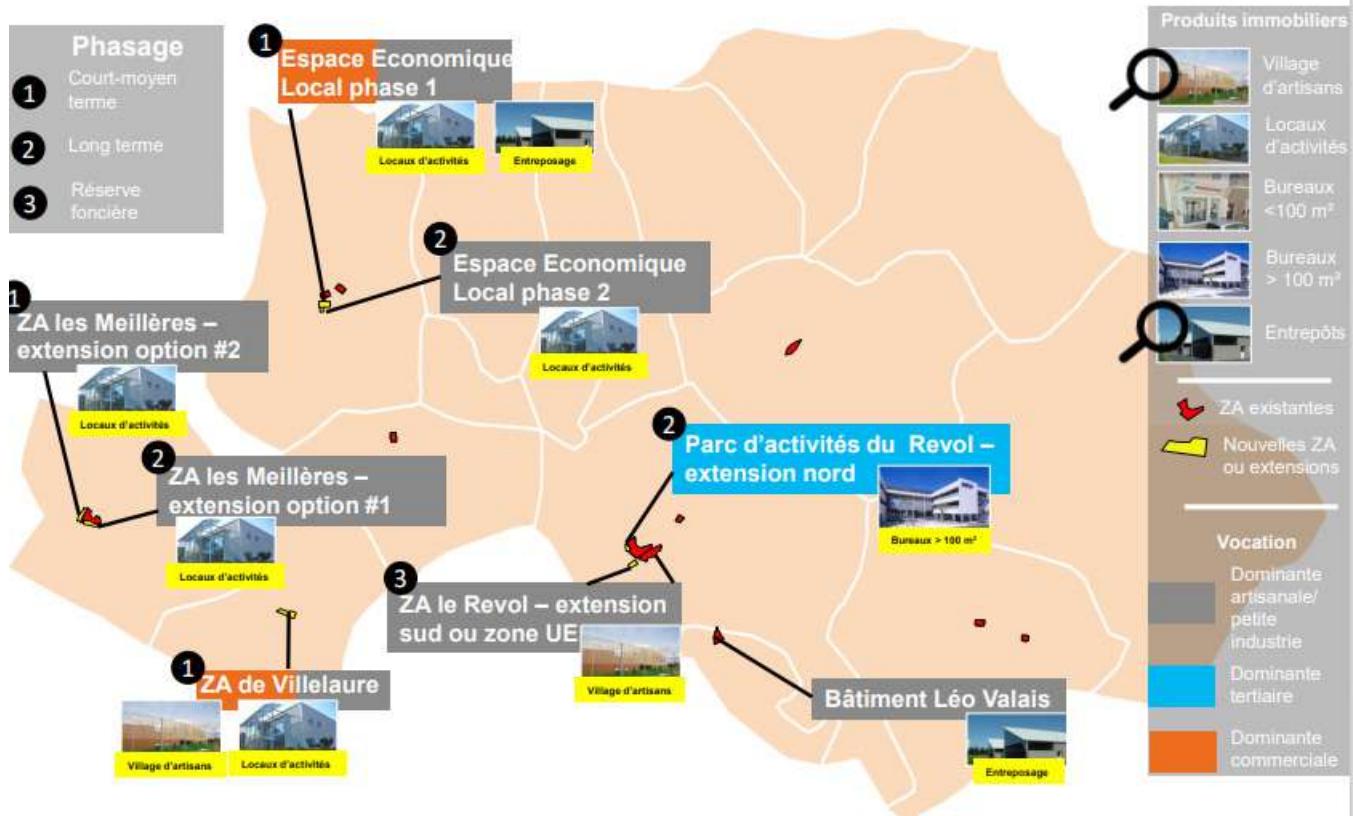
Ce sont 14 à 16 hectares identifiés pour le développement économique du territoire, qui font l'objet d'un phasage à plus ou moins long terme (Cf illustrations ci-contre).

Les zones d'activités de Villelaure, Cadenet, et l'espace économique local de Cucuron font partie du phasage à court terme. À noter que le site de Cadenet a été abandonné récemment suite à étude d'impact qui a misé en avant des enjeux environnementaux importants.

Des enjeux	 Une résidentialisation qui s'accroît : créer ~ 40 emplois par an à horizon 2030 pour conserver le rapport emplois/actifs actuel (45 emplois pour 100 actifs)
	 Un enjeu de maintien d'un emploi équilibré : présentiel = 66% de l'emploi (+42 emplois*), productif = 23% de l'emploi (-71 emplois*), tertiaire = 11% de l'emploi (+49 emplois*)
	 Une réponse aux besoins des entreprises à améliorer : offre de services, offre foncière et immobilière
	 Un positionnement à trouver sur le marché régional concurrentiel : 140 hectares disponibles à 30 minutes
Des leviers	 Artisanat : un secteur majeur en attente de solutions foncière et immobilière
	 Commerces et services de proximité (y compris ceux liés à la silver economy) : un indispensable à consolider dans un contexte de croissance démographique (et de vieillissement de la population) notamment en agissant sur l'immobilier
	 Tourisme : un moteur économique dynamique (+37% demandes renseignées entre 2014 et 2016) et de nombreux projets : un rôle de facilitateur et d'aménageur à affirmer pour Cotelub
	 Agriculture / sylviculture : des fondamentaux du territoire avec des employeurs phares, une marque reconnue AOC Luberon et une filière bois pouvant être structurée à une échelle plus grande que Cotelub
	 Tertiaire technologique : un secteur en croissance (+49 emplois entre 2011 et 2016) et des entreprises à forte VA sur le territoire : DA&T, Metraware, Microregul ...
	 Nouvelles formes de travail / entrepreneuriat : une population formée (1/3 des habitants est diplômée de l'enseignement supérieur) et des dynamiques de création d'entreprises individuelles (81% des créations en 2015) pouvant impliquer un besoin de services / immobilier type tiers-lieux porté et géré par un privé ou une association

3. Le schéma d'accueil des entreprises

3.3 Mailler : cartographie de synthèse



1 Court / Moyen terme	2 Long terme	3 Réserve foncière
Immédiatement – 10 ans	+ 10 ans	
Cibles principales	Cibles principales	Cibles principales
ZA de Villelaure  5 ha Activités (artisanat) Commerces	PA le Revol – extension nord  1,1 ha Tertiaire notamment technologique	ZA le Revol extension sud  2,9 ha Activités (artisanat)
Espace économique local phase #1 (2AU) - Cucuron  ~8 800 m² Activités (artisanat) Commerces	ZA Les Meillères #1 - Cadenet  3,3 ha Activités (artisanat)	ZA les Meillères #2 - Cadenet  5 ha Activités (artisanat)
	Espace économique local phase #2 - Cucuron  ~9 500 m² Activités (artisanat) Commerces	+ 11 hectares + 5 hectares + 3 hectares

ZOOM SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE



Zone d'Activités Les Meillères - Cadenet

Environ 5ha prévus au PLU

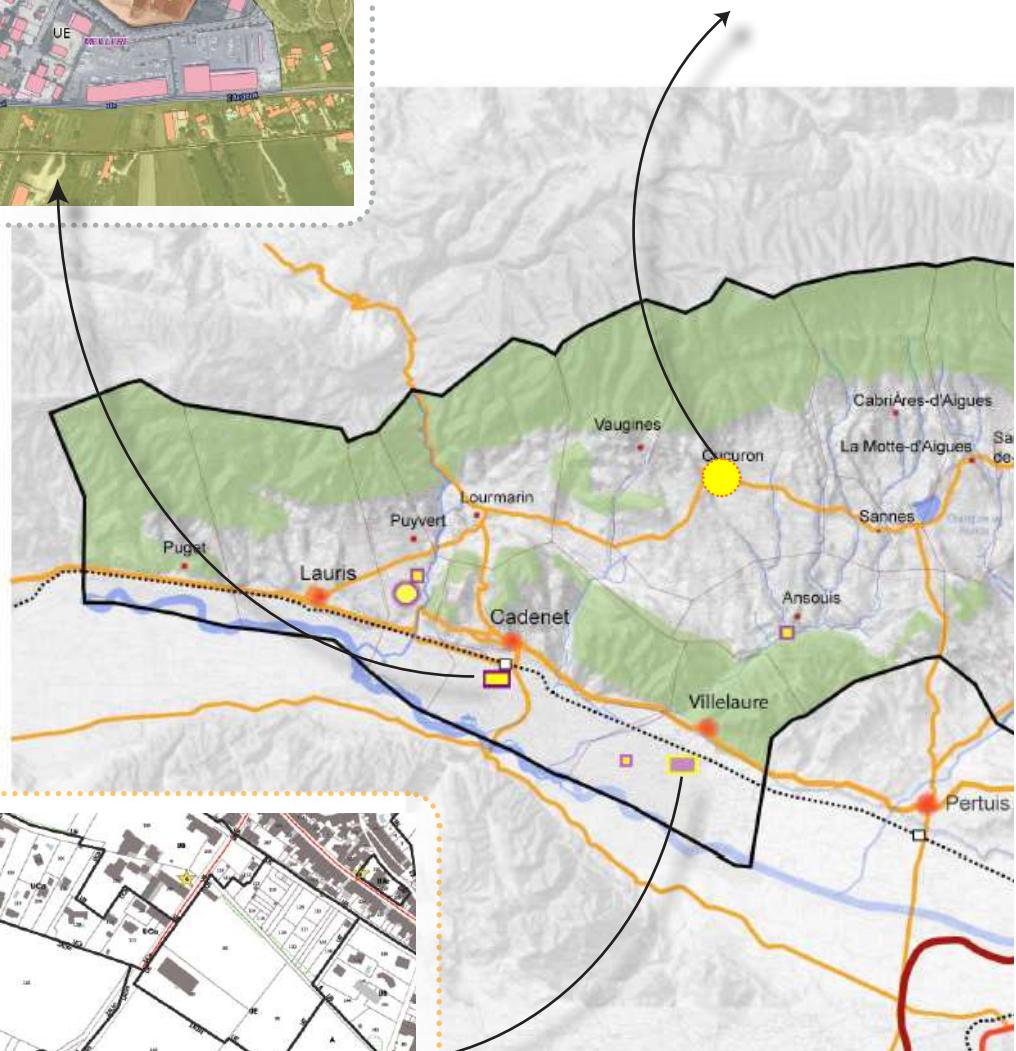
Localisation choisie qui ne permet pas la réalisation
(zone humide, inondation)

Abandon du projet

Espace économique local de Cucuron

1,8 ha

Environ 1,8 ha prévus au PLU
Zone d'activités portée par le schéma d'accueil des entreprises, en 2 phases.

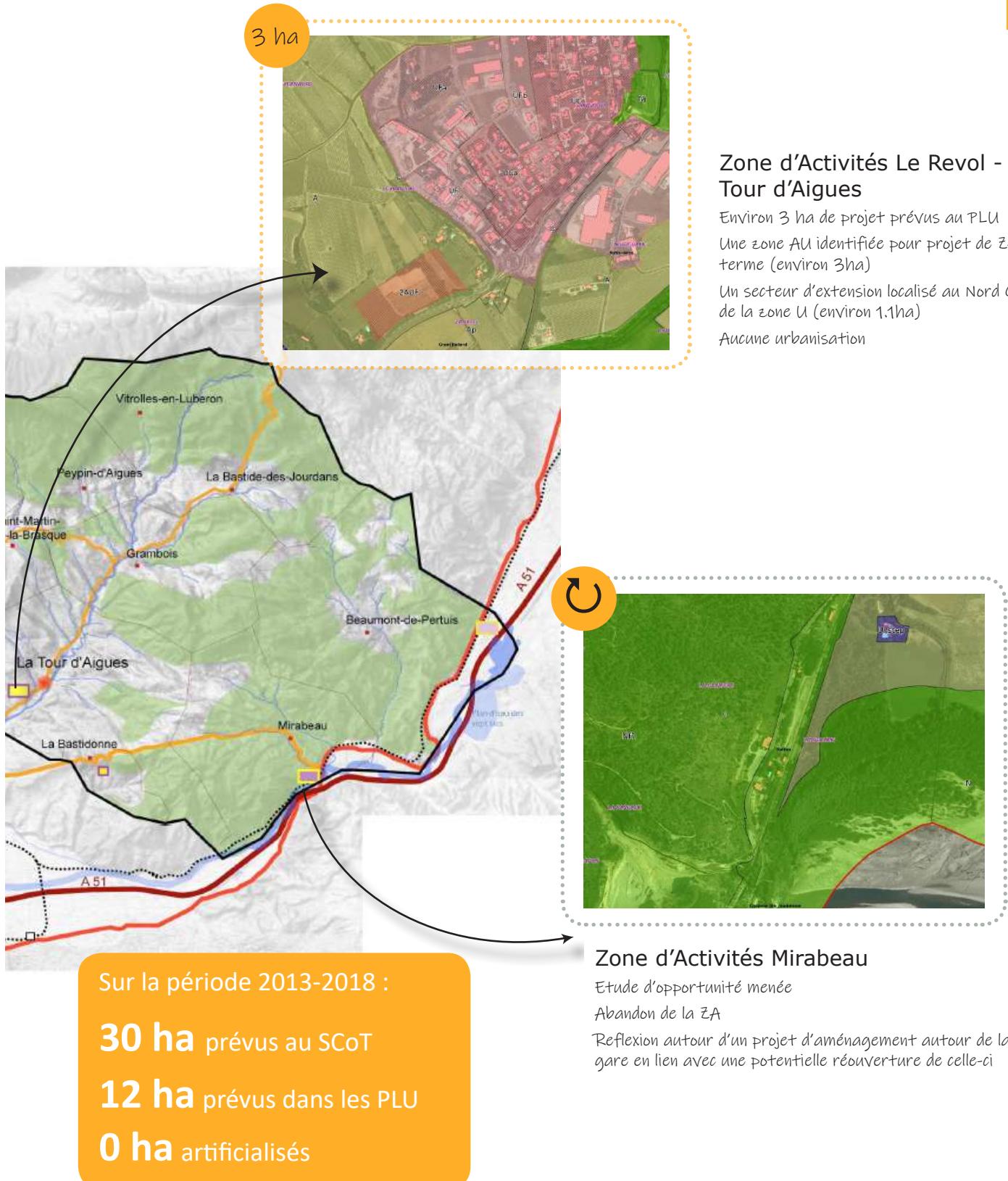


Zone d'Activités de Villelaure

Environ 7ha prévus au PLU

Relocalisée lors de la révision du PLU

Aucune urbanisation



La création d'une zone commerciale sur la commune de Puyvert était prévue par le SCoT. Néanmoins, avec la modification de périmètre, Puyvert fait désormais partie du SCoT du bassin de vie Cavaillon Coustellet l'Isle sur la Sorgue, où elle est identifiée comme zone commerciale périphérique de proximité.

BILAN EN MATIÈRE DE MOBILITÉS

RAPPEL DU SCOT APPROUVÉ

Les principaux enjeux lors de l'élaboration du SCoT :

Une majorité des déplacements qui se font vers l'extérieur

Sur le SCoT Sud Luberon, 46% des déplacements des résidants s'effectuent entre leur commune de résidence et une commune extérieure au territoire (Pertuis et Aix concentrent à elles seules 52% des déplacements en relation avec l'extérieur).

Parmi les 54% des déplacements internes au territoire, les ¾ s'effectuent à l'intérieur d'une même commune, les flux internes au territoire étant modestes et diffus : les principales liaisons restent Lauris/Cadenet et La Motte d'Aigues/ La Tour d'Aigues.

Une domination de la voiture

L'analyse des déplacements par modes de transport montre l'écrasante domination de la voiture particulière : près de 73,5% des déplacements, tous modes s'effectuent en voiture particulière (95,5% si l'on ne tient pas compte de la marche à pied).

Ce que dit le PADD :

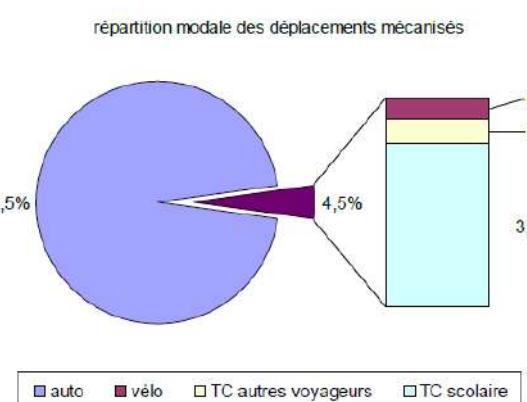
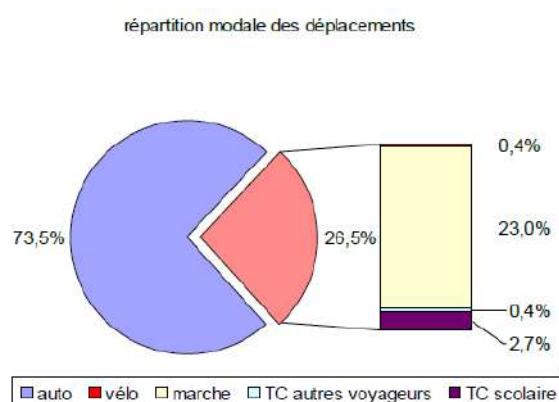
«La nécessité absolue du Sud Luberon en matière de déplacement est le développement des transports alternatifs à la voiture (transports collectifs, modes doux, transport ferroviaire). En effet, ils constituent la seule voie durable pour assurer sur le territoire :

1. le droit à la mobilité pour tous, y compris les personnes non motorisées (personnes âgées, enfants, ...)
2. le fonctionnement du territoire, en luttant contre l'accroissement du trafic automobile
3. la qualité du cadre de vie, car ils sont moins polluants, ramenés à la personne transportée, que la voiture particulière

Les actions du Sud Luberon auront pour objectifs :

- la résolution de problèmes ponctuels de gestion du trafic
- l'amélioration de la qualité et du confort des infrastructures routières
- la diminution de l'insécurité routière
- l'amélioration des conditions de stationnement aux abords des villages»

le PADD fixe également l'objectif de proposer un mode de développement moins consommateur de déplacements quotidiens, en proposant un urbanisme plus compact autour des villages centres et des gares ferroviaires dans une perspective de leur réouverture à moyen /long terme.



Ce que dit le DOO :

Plusieurs objectifs sont fixés par le DOO en matière de mobilité.

• Développer l'usage des transports collectifs sur le Sud Luberon :

- la création de dessertes routières renforcées de chacune des communes du Sud Luberon vers les principaux pôles d'attraction externes
- la réouverture de la voie ferrée Pertuis – Cavaillon
- réouverture de la gare de Mirabeau, qui pourrait constituer à la fois une porte d'entrée dans la partie est du territoire du Sud Luberon et le point de raccordement ferroviaire privilégié pour les salariés et visiteurs du CEA de Cadarache

Pour cela, le DOO prévoit également d'assurer aux véhicules affectés aux transports collectifs, des conditions satisfaisantes de circulation et de dépose/reprise des voyageurs:

- les caractéristiques physiques des voies, devront être rectifiées, si nécessaire
- les principaux arrêts de transports collectifs actuels et futurs en fonction de la restructuration proposée du réseau et de la configuration des villages doivent être aménagés de façon à assurer la sécurité des voyageurs

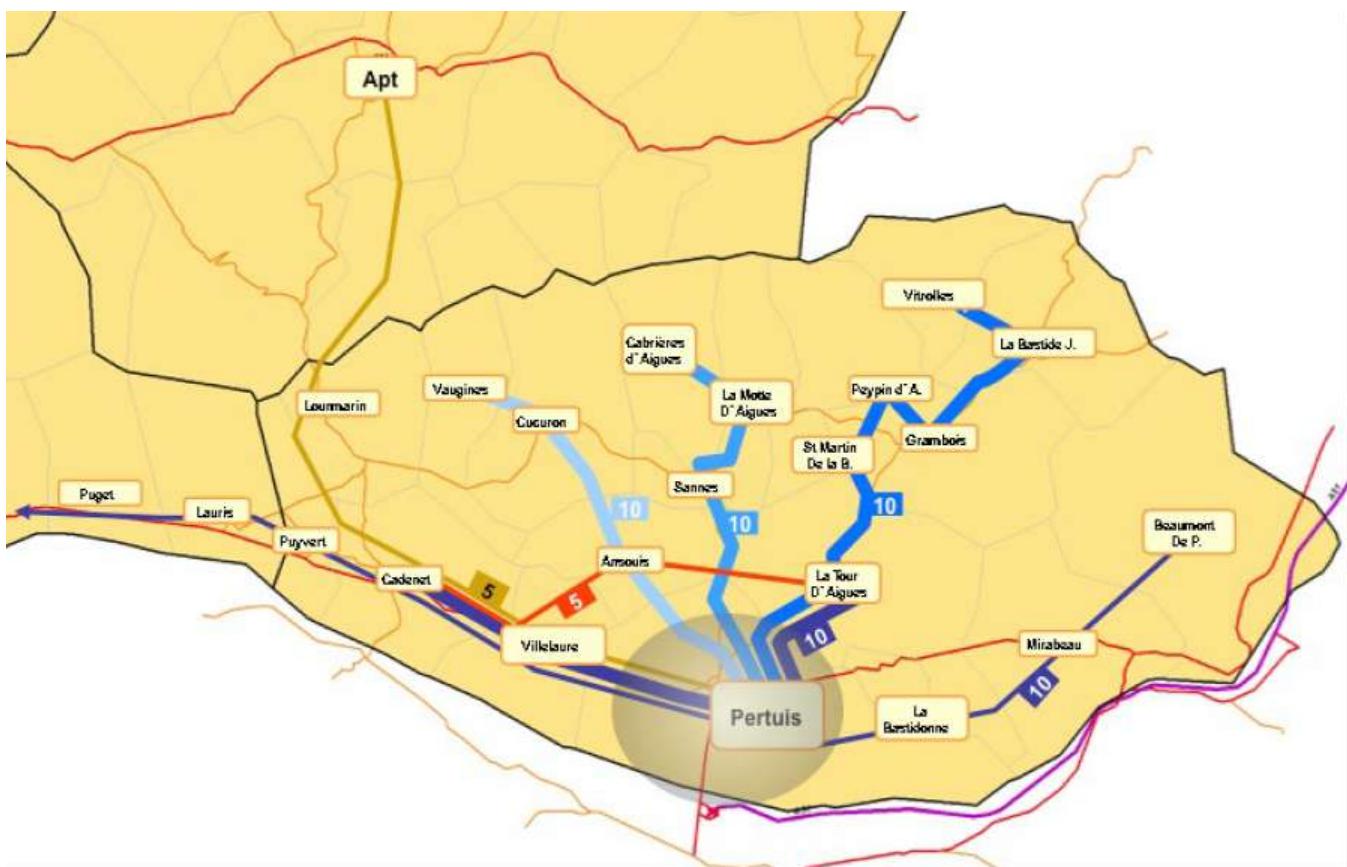
- les restructurations de quartiers existants et les nouvelles extensions urbaines devront intégrer à la (re)configuration du réseau de voirie la possibilité d'une desserte en transports collectifs du secteur

• L'aménagement de pôles d'échanges

Ces pôles d'échanges seront situés de préférence autour des gares d'une part parce qu'il s'agit d'espaces déjà partiellement urbanisés et proches des centres villageois, et d'autre part pour leur utilité à plus long terme lors de l'éventuelle mise en service des liaisons ferroviaires.

• Recomposer, le système de déplacements actuel sur le territoire avec :

- La mise en place de lignes express de transport routier de voyageurs, rapides et dotées de peu de points d'arrêt,
- La mise en place de lignes de cabotage, en rabattement sur les pôles urbains et les pôles d'échanges de transport, qui desservent finement le territoire
- La valorisation à plus long terme de la voie ferrée comme axe principal d'échanges avec l'agglomération aixoise, qui passera par sa réouverture et l'aménagement des gares et haltes ferroviaires en pôles d'échanges.



Carte n° 8 : Proposition de réseau de transport public pour le Sud Luberon

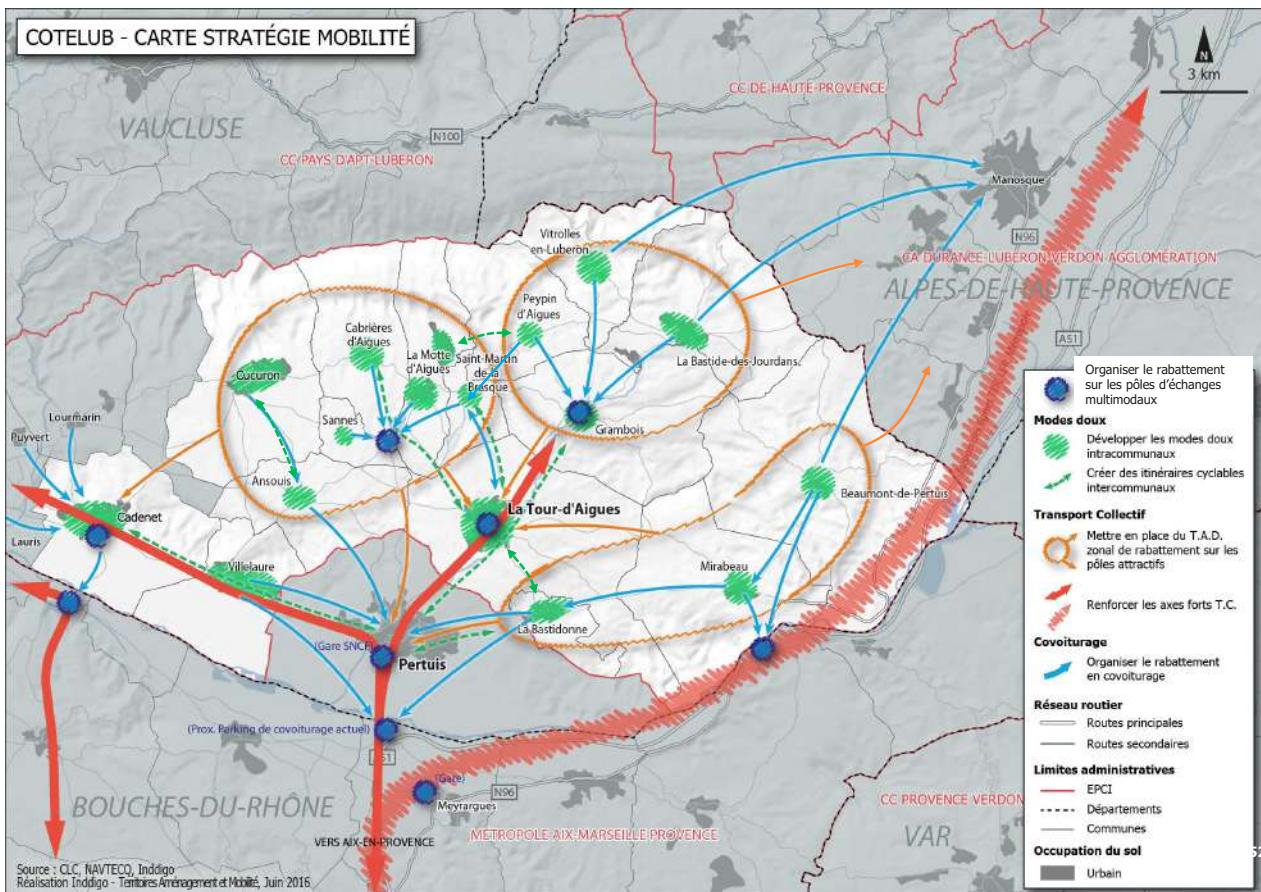
CE QUI EST CONSTATÉ DEPUIS 2015

Depuis l'approbation du SCoT, le territoire n'a pas connu d'amélioration significative en matière d'offre de transport en commun comme le prévoyait le projet de SCoT (pas de réouverture de ligne ferrée ni de gares, pas de développement de l'offre de cars).

Toutefois, la collectivité COTELUB a élaboré en 2018 un schéma de mobilité rurale afin d'établir une stratégie en matière de mobilité adaptée à un territoire rural, actionnant plusieurs leviers : organiser covoiturage, développer les modes doux...

Depuis la loi LOM de 2019, COTELUB a désormais la compétence mobilité. Elle devra s'articuler avec la Région et le Département pour l'organisation des transports en commun.

Un schéma de mobilité rurale élaboré en 2018



Zoom sur «Rézo Pouce»

COTELUB est membre du «Rézo Pouce», qui est un réseau d'autostop organisé, proposant une solution intermédiaire entre l'auto-stop et le covoiturage. Il est géré par une association et une société coopérative d'intérêt collectif.

RézoPouce s'adresse aux déplacements quotidiens ou exceptionnels. Le site Internet de l'association RezoPouce fait notamment la promotion de l'utilisation du réseau pour les déplacements domicile-travail, en s'inscrivant en tant que salariés, mais aussi en tant qu'entreprises.

Le Réseau est particulièrement adapté aux déplacements en territoire rural ou à la périphérie des villes, en complémentarité des transports en commun.

COTELUB a aménagé des aires de covoiturage labellisée «RézoPouce» sur l'ensemble des communes.



Aménager des itinéraires cyclables pour développer l'attractivité touristique

Le projet de territoire se fixe comme objectif d'aménager des voies vertes :

La stratégie de COTELUB consistera à assurer les connexions efficaces et pertinentes avec les territoires voisins en s'appuyant sur le cadre que constitue le réseau des véloroutes. Pour cela, COTELUB réalisera un maillage des itinéraires structurants afin de s'intégrer dans un développement des modes doux en coopération avec les bassins de vie voisins.

Cette stratégie s'articulera autour de 3 grands axes :

- **Valoriser les itinéraires existants à horizon 2024** : «autour du Luberon à vélo» et «Le Pays d'Aigues à vélo»

- **Se positionner au sein des grands schémas vélo** : à horizon 2050, conforter la continuité des itinéraires cyclables structurants, et renforcer le maillage du réseau en proposant des connexions entre ces grandes véloroutes et circuits locaux.

- **Le projet de voies vertes : l'aménagement de liaisons douces autour de l'étang de la Bonde**, sur l'emprise foncière des anciens canaux d'alimentation de l'étang.

Synthèse et enjeux

Malgré le manque d'offre de transport en commun, le territoire de COTELUB a défini une stratégie de mobilité adaptée à un territoire rural, ce qui témoigne d'un engagement fort pour l'amélioration des mobilités du quotidien et touristiques. En effet, compte tenu du fait que la majorité des déplacements domicile-travail sont tournés vers l'extérieur du territoire, il est primordial que COTELUB s'organise pour proposer une offre alternative à la voiture crédible sur ce territoire peu dense. Cette stratégie vise à promouvoir le développement du vélo, optimiser le rabattement vers les réseaux de transport en commun via la définition de pôles d'échange intermodaux, l'organisation du covoiturage...

L'ensemble de ces enjeux et objectifs pourront servir de socle aux orientations qui seront intégrées le cas échéant dans le SCoT.

De plus, bien qu'étant désormais AOM sur son territoire, COTELUB devra travailler de concert avec la Région SUD PACA et les territoires voisins, notamment Pertuis et la métropole Aix-Marseille, pour améliorer les liens avec les pôles d'emplois, de service et d'équipement.



BILAN EN MATIÈRE DE CONSOMMATION D'ESPACE

RAPPEL DU SCOT APPROUVÉ

Les principaux enjeux lors de l'élaboration du SCoT

68 ha artificialisés entre 2001 et 2005

Le territoire du SCoT se caractérise par :

- des espaces naturels qui occupent environ 54,3% du territoire,
- des espaces agricoles, qui sont développés avec un niveau d'occupation d'environ 39%, composés de vignobles (48%), de terres arables hors périmètre d'irrigation (37%) et d'espaces à dominante agricole avec présence d'habitat diffus résidentiel (18%)
- des espaces artificialisés qui ne représentent que 7% du territoire. Ils sont composés essentiellement d'un bâti diffus (64%) et d'un tissu urbain discontinu (31%), et intègrent également le mitage en milieu naturel et agricole. Malgré une faible représentation dans l'ensemble, il est intéressant de noter que la consommation d'espace par habitant est de l'ordre de 11 ha consommés pour 100 habitants en 2006.

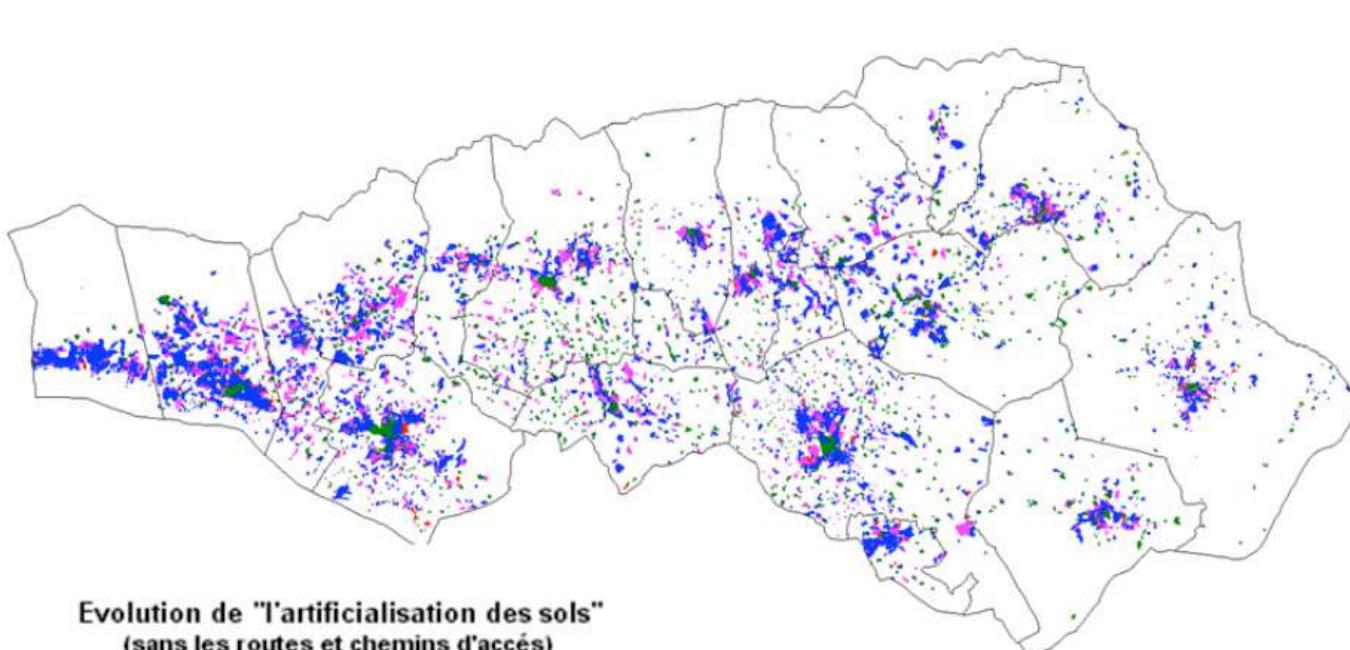
Le relevé fait par la DDE entre 1970 et 2000 montre que la tâche urbaine s'est largement étendue sur cette période, essentiellement sous la forme d'habitat pavillonnaire (Cf carte ci-dessous). Plus récemment, l'analyse de la consommation des espaces agricoles et naturels au cours de la dernière décennie montre une augmentation importante et désordonnée de celle-ci au regard de l'évolution de la population et des emplois.

La tâche urbaine est à présent assez hétéroclite, et se compose en particulier d'une part importante d'habitat diffus (les zones NB des actuels POS), en quantité 1,5 fois plus élevée que les zones U.

Ce que dit le PADD :

«De façon à satisfaire les objectifs généraux de préserver et entretenir les espaces naturels, agricoles, et pastoraux, le SCoT du Sud Luberon se fixe comme objectif de maîtriser l'extension de «la tâche urbaine» existante.

L'analyse des rapports de présentation des documents



Source DDE

d'urbanisme communaux montre que la capacité résiduelle d'aménagement au sein de cet espace est loin d'être négligeable, même si le foncier correspondant n'apparaît pas facilement mobilisable. Aussi, le développement urbain à venir du Sud Luberon, qu'il concerne l'habitat, les équipements, les services et les activités, devra se positionner en priorité au sein de la tâche urbaine existante et non en prenant sur les espaces naturels.

Les besoins fonciers totaux pour satisfaire l'ensemble du développement démographique et économique sont évalués à environ 200 hectares permettant de répondre aux objectifs de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (divisée par 2,3 par rapport à la dernière décennie).»

Ce que dit le DOO :

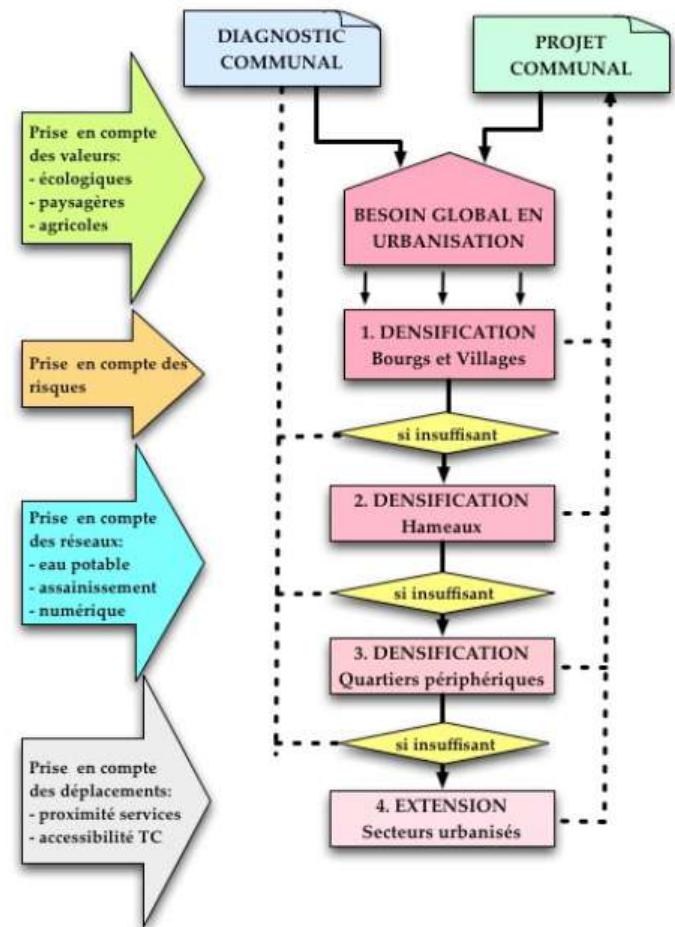
Afin de limiter la consommation d'espaces, de réduire les déplacements et d'accroître les mixités, le développement urbain sera réalisé en priorité par épaissement des centres bourgs et des noyaux villageois : densification et extension compacte en continuité de l'existant,

Pour cela, les documents d'urbanisme locaux devront identifier les secteurs urbains constitués de chaque commune et déterminer leur potentiel de densification ainsi que le potentiel d'extension en continuité (hors secteurs naturels ou agricoles et en tenant compte des autres orientations du SCoT).

Pour la réalisation du projet d'aménagement et de développement durables retenu pour le Sud Luberon, notamment l'accueil d'environ 7000 habitants entre 2009 et 2025 et le développement économique et commercial retenu, l'objectif de consommation d'espace est limité à 200 ha :

- 140 ha pour l'habitat
- 30 ha pour le développement économique et commercial
- 30 ha pour les équipements publics

Ainsi l'objectif de consommation d'espace retenu est réduit de plus de 50% par habitant supplémentaire au regard de la décennie écoulée.



Objectifs horizon 15 ans :

+ 140 ha
pour l'habitat

+ 30 ha
pour le développement
économique et commercial

+ 30 ha
pour les équipements

soit 13 ha/an au total
soit 286 m2 pour un nouvel hab

CE QUI EST CONSTATÉ DEPUIS 2015

Plus de 20 hectares artificialisés par an entre 2013 et 2019

Sur la période de bilan 2013-2019, le territoire du SCoT approuvé a artificialisé 124 hectares au total soit près de 21 ha par an. Pour comparer, sur les 10 dernières années, nous sommes sur le même ordre de grandeur avec 228 hectares consommés entre 2009 et 2019, soit 23ha par an. La mise en oeuvre du SCoT n'a ainsi pas permis, pour l'heure de créer une rupture avec les dynamiques constatées par le passé.

Il est toutefois intéressant de relativiser ces chiffres d'artificialisation avec le nombre d'habitants accueillis sur la période¹ : 1450 m² ont été artificialisés pour 1 nouvel habitant sur le périmètre du SCoT approuvé, soit 14 hectares pour 100 habitants.

Entre 2013 et 2019, 82% des espaces artificialisés sont à vocation d'habitat et 14% pour la production de locaux d'activités. Les 4% restant correspondent une mixité de vocation sur une même parcelle (habitat/activité).

L'artificialisation a été inégalement répartie sur le territoire, indépendamment de l'armature territoriale défini dans le SCoT comme le montre la carte ci-contre.

Sur la période 2013-2019 :

+ 124 hectares
soit 21 par an

dont 102 ha pour l'habitat
+ 17 ha pour l'activité

1 450 m²
pour 1 nouvel habitant

En résumé,
sur la période 2013-2019 :

21 ha/an

soit 124 ha



soit 1450 m² pour
1 nouvel habitant



17 ha/an
pour l'habitat
soit 82%



3 ha/an
pour les locaux d'activité
soit 14%

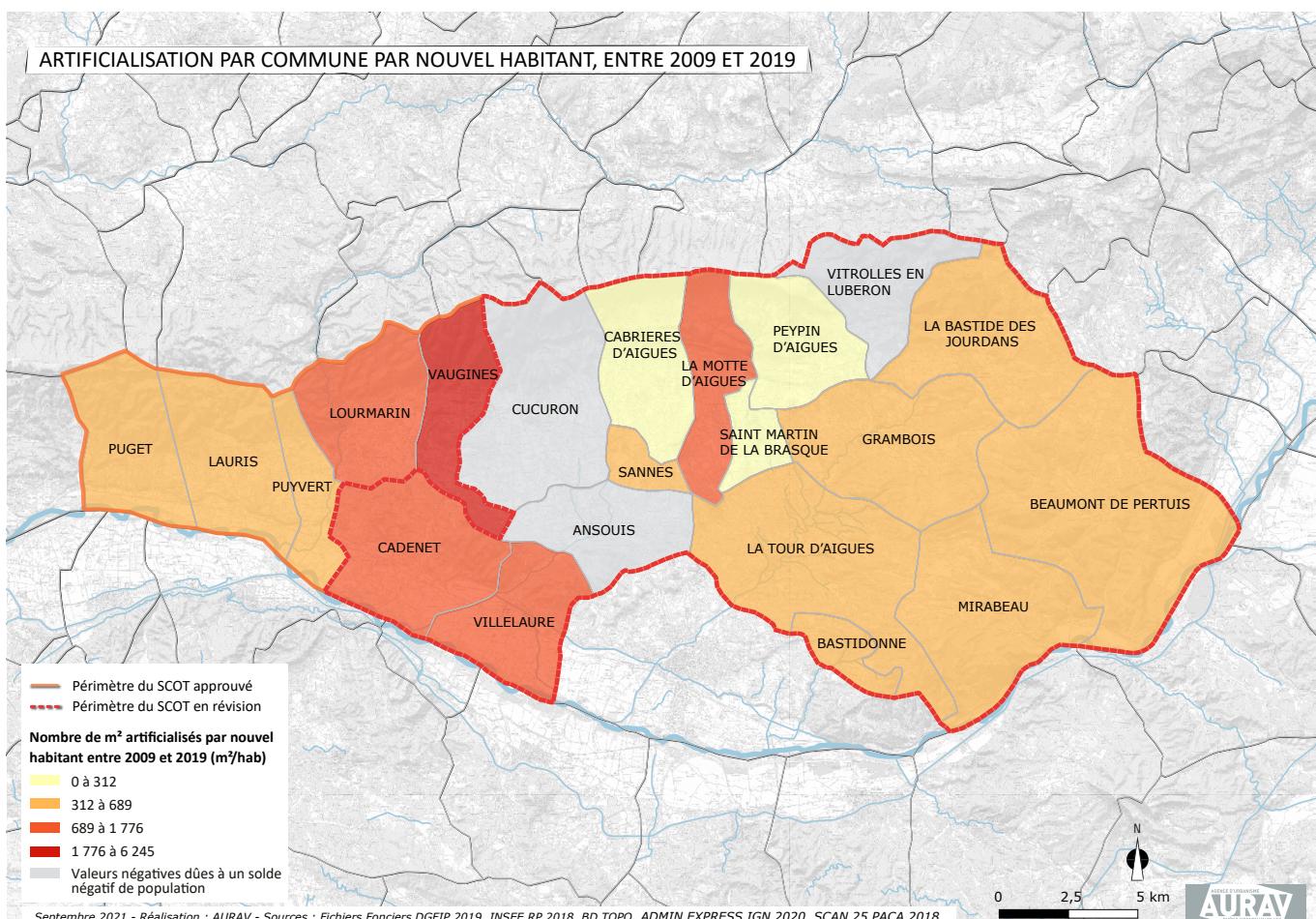
¹ nombre d'habitant supplémentaire sur la période 2012-2017

Méthode de mesure de la consommation foncière

L'analyse a été réalisée à partir des fichiers fonciers issus de la DGFIP basés sur le cadastre. Il s'agit d'une méthode solide, reconnue et homogène à l'échelle nationale. Ces Fichiers, d'origine fiscale, sont à une échelle fine, car ils décrivent sur chaque parcelle le bâti et le non bâti.

Néanmoins, quelques particularités sont à noter :

- les fichiers ne contiennent que les surfaces cadastrées et exclu ainsi de l'analyse certaines parties du territoire qui ne sont pas cadastrées, à savoir la plupart des voiries, les grands parkings et places, certaines parties des aéroports, les cours d'eau et certains espaces du domaine public. Afin d'intégrer ces espaces dans l'analyse, nous avons appliqué un coefficient de 20%, permettant de prendre en compte les VRD, surfaces majoritairement non cadastrées.
- la classification des types d'usage d'une parcelle est établie en seulement 11 classes. Celle-ci ne permet pas d'analyser finement la destination de certains bâtiment ou type d'espace, et reste donc assez limitée pour étudier des occupations spécifiques, comme les locaux d'administration, les équipements, les espaces naturels...



Synthèse et enjeux

L'analyse des dynamiques de ces 5 dernières années a montré que le territoire avait consommé 124 ha. Ce qui représente 60% de l'enveloppe foncière prévu dans le SCOT approuvé pour seulement 1000 nouveaux habitants alors que le SCOT prévoyait l'arrivée 7000.

Face à ces constats, à l'avenir le territoire devra :

- définir des modes d'urbanisation et des formes urbaines, compatibles avec l'identité des villes et des villages du territoire, qui permettent de limiter le rythme de consommation d'espace naturel, agricole et forestier (1450 m² consommé par habitants supplémentaires ces 5 dernières années).
- Intégrer les dispositions de la loi Climat & Résilience qui visent l'absence d'artificialisation nette d'ici 2050 en planifiant par tranche de 10 ans la diminution de la consommation de foncier, avec comme premier palier la division par 2 d'ici 2030.



BILAN EN MATIÈRE DE PRÉSÉRATION DES PAYSAGES

RAPPEL DU SCOT APPROUVÉ

Les principaux enjeux lors de l'élaboration du SCOT

Le Luberon constitue un espace de transition offrant un mélange de caractères et paysages alpins et méditerranéens. Le territoire du SCOT s'étend depuis les basses plaines de la Durance jusqu'aux crêtes du Massif du Luberon.

Il se compose d'espaces de plaines (plaine de la Durance et plaine de la vallée de l'Aigues) et de régions montagneuses (petit et grand Luberon).

Le pays d'Aigues constitue un secteur particulier, zones de moyennes altitudes, transitoires entre plaines et montagnes. Cerné par le Grand Luberon au nord, et la Durance au sud, il s'étend sur une grande partie du territoire. Sillonné par de nombreux cours d'eau, il est séparé de la Durance par un ensemble de collines à relief peu prononcé (altitude maximale de 350-400 m).

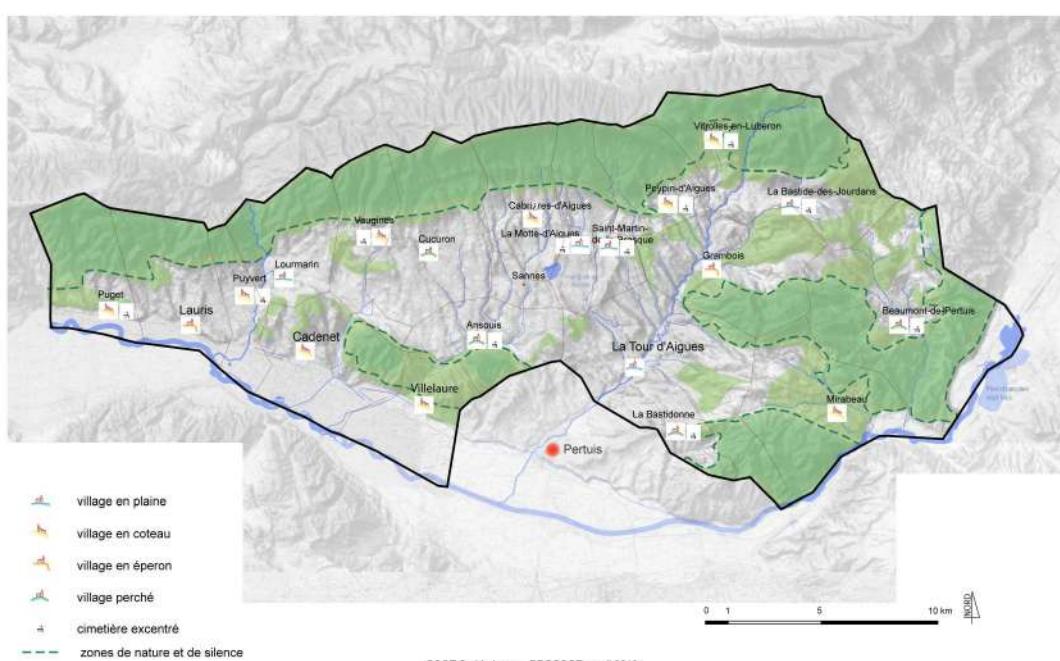
Les massifs secondaires de Beaumont-de-Pertuis (point culminant à 602 m) et de Saint-Sépulcre déterminent un relief plus important et accidenté.

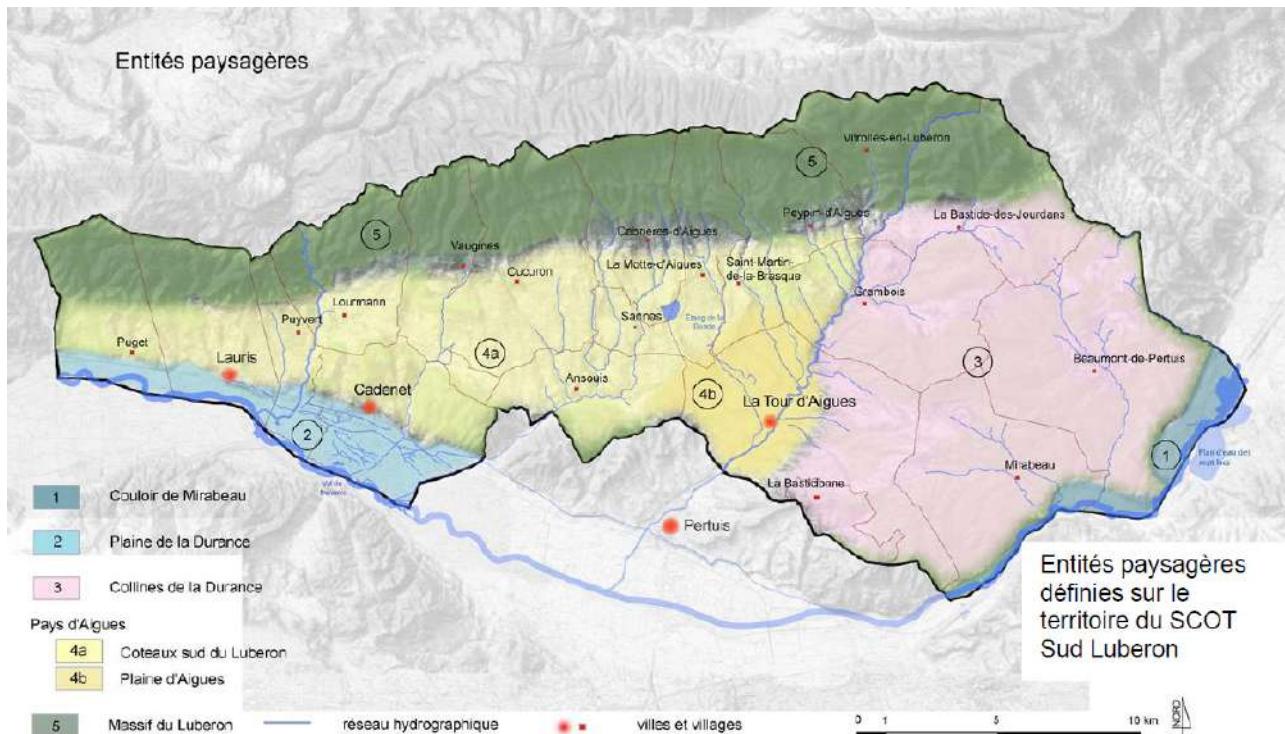
Les entités paysagères sont structurées par la topographie du site, ordonnées par le contexte montagnard (versant sud du Luberon) et par la vallée de la Durance et ses collines et plateaux attenants. Elles assurent une représentation complète des associations végétales classiques de la moyenne Provence intérieure.

Une agriculture diversifiée s'est développée dans la plaine de la Durance à la faveur d'une terre fertile où l'irrigation est maîtrisée. Malgré la présence de quelques parcelles de tailles réduites, les parcelles agricoles sont en général de tailles importantes, créant un paysage ouvert. La plaine offre ainsi un paysage végétal identitaire de la région, notamment avec un important réseau de canaux d'irrigation qui constituent des éléments caractéristiques de ce territoire agricole.

La vallée proprement dite est peu habitée. Seules des fermes isolées et quelques maisons d'habitation traditionnelle occupaient le territoire. C'est cependant là que le patrimoine bâti est le plus riche. Sur les coteaux, l'alternance entre des paysages fermés et ouverts, par la présence de parcelles cultivées et à proximité des villages, donnent des percées visuelles intéressantes. Le vallonnement donne un rythme très doux au paysage et l'alternance des forêts et des terres cultivées dynamise le parcours en circulant.

Les villages situés sur les contreforts du Luberon, essentiellement boisés, marquent la limite d'urbanisation, et l'entrée sur la montagne du Luberon. De même, mais au plus bas, les gorges de l'Aiguebrun, caractérisées par un couloir étroit et sauvage, peu cultivées et habitées, où les boisements dominent, permettent de rejoindre la vallée d'Apt depuis Lourmarin.





« La qualité du cadre de vie est un enjeu qui traverse le SCOT du Sud Luberon et s'appréhende à travers différentes entrées. La qualité architecturale des constructions et leur intégration dans leur environnement naturel et urbain en est une qu'il ne faut pas sous-estimer. Sans pour autant interdire toute interprétation, il importe que les nouvelles constructions respectent l'identité du territoire et ses paysages.

Des secteurs paysagers sont particulièrement sensibles : les lignes de crêtes - les abords des villages traditionnels, et particulièrement des villages perchés - les entrées de village - les bords des axes de circulation - les bords de la Durance. »

Ce que dit le DOO :

Les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel doivent être préservés par les documents d'urbanisme locaux. Ces espaces, situés en dehors des espaces naturels, concernent :

- les vieux villages localisés sur la carte ci-contre
- les socles des villages perchés ainsi que les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains,
- les vignes
- les restanques et murets de pierres sèches qui sculptent les versants,
- les espaces concernés par des richesses floristiques et faunistiques remarquables.

Des prescriptions particulières s'appliquent pour les vieux villages :

- le patrimoine bâti doit être sauvagardé et amélioré et les caractéristiques architecturales et volumétriques seront prises en compte dans tout aménagement nouveau ;

- les socles des villages, ainsi que les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains, doivent être protégés de tout aménagement susceptible de perturber la perception paysagère des villages

- le site de l'étang de la Bonde peut être aménagé et étendu dans le respect de ses perceptions paysagères et par le biais d'un projet d'aménagement respectueux de l'environnement.

- les cultures arborées (vignes, oliviers, vergers ...) qui ne bénéficient pas d'une préservation au titre de l'économie agricole doivent faire l'objet de mesures spécifiques de préservation : les constructions éventuellement admises doivent être implantées de manière à ne pas obérer leurs potentialités agricoles;

- les espèces floristiques ou faunistiques remarquables doivent être protégées en application des directives ou législations en vigueur

- la prise en compte des zones de nature et de silence identifiées par le PNR du Luberon.

CE QUI EST CONSTATÉ DEPUIS 2015

Des centres anciens de qualité toujours préservés



Des opérations d'urbanisme qui allient densité et qualité, adaptées à un territoire rural...

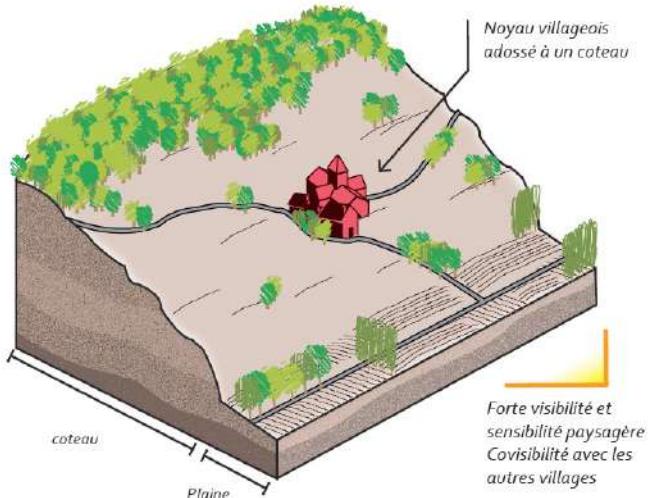


... Mais des nouvelles opérations en rupture avec les caractéristiques des paysages & des formes urbaines anciennes





Principe d'implantation du village adossé à un coteau ou une falaise



Synthèse et enjeux

De manière globale, le territoire présente des paysages caractéristiques, avec des reliefs structurants, des noyaux villageois emblématiques et plutôt protégés de l'urbanisation, ainsi que des points de vue remarquables. Dans le cadre de leur développement, certaines communes du territoire ont su articuler nouvelles opérations et intégration paysagère, notamment via le respect des implantations, de la silhouette villageoise et de l'identité architecturale.

Néanmoins, certaines opérations restent une menace pour l'identité paysagère du territoire : mitage sur les reliefs, poches d'urbanisation éloignées des centres, ou encore mauvais traitement des franges urbaines.

Face à ces constats, à l'avenir le territoire devra :

- préserver les éléments structurants des paysages et la qualité du patrimoine tout en permettant un développement nécessaire du territoire ;
- prioriser des sites de développement urbains pour limiter le mitage ;
- faire le choix de formes urbaines permettant de respecter la charpente paysagère, de créer du lien social au sein des villes et villages et de limiter la consommation d'espace.



BILAN EN MATIÈRE DE PRÉServation DES ESPACES NATURELS ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

RAPPEL DU SCOT APPROUVÉ

Les principaux enjeux lors de l'élaboration du SCOT

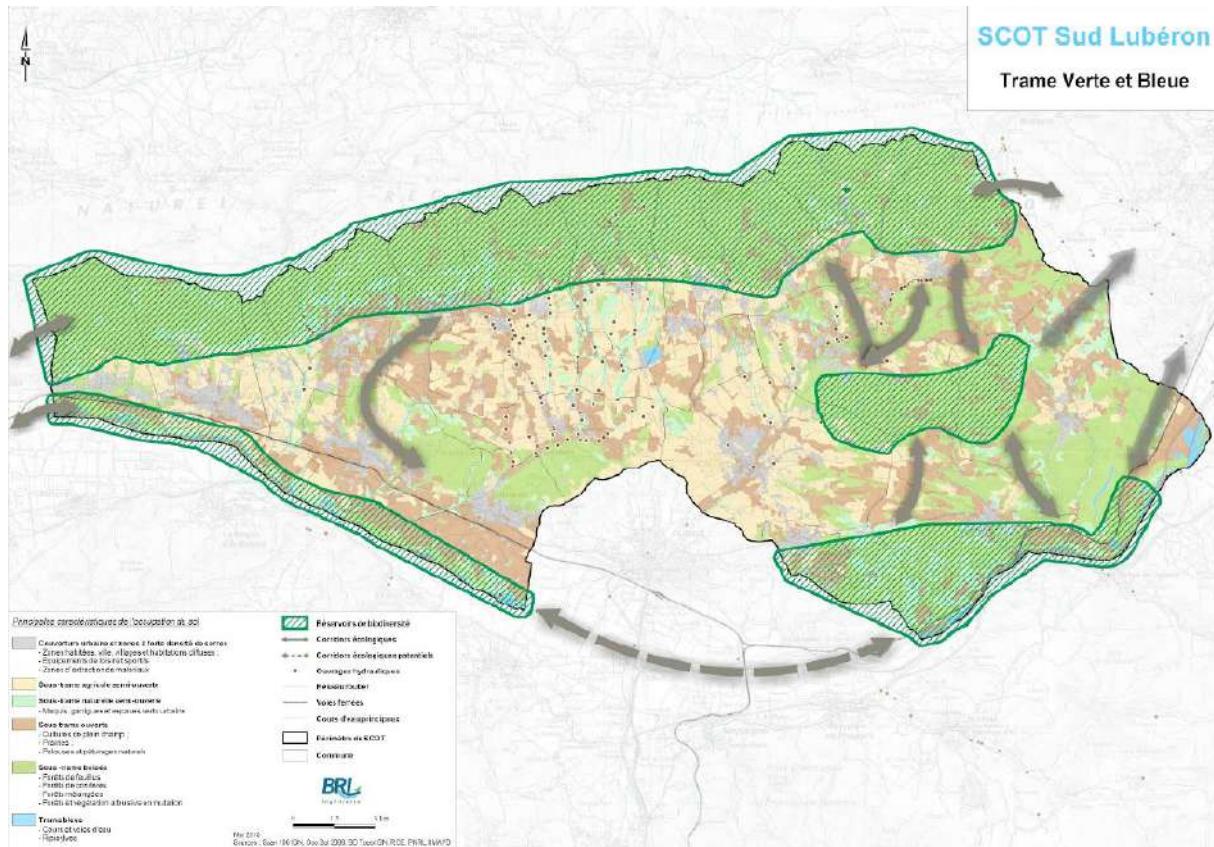
Le territoire est un espace riche en biodiversité comme en témoigne la présence de nombreuses zones d'inventaire et de protection.

Trois réservoirs de biodiversité sont identifiés. Ils sont tous trois en étroite relation. La Durance et ses ripisylves garantissent la continuité écologique entre les deux réservoirs situés au Sud, tandis que la continuité et la complémentarité des espaces situés dans l'Est du territoire jouent un rôle de corridor écologique entre le massif du Luberon et celui du Saint Sépulcre. Ce territoire n'est par ailleurs pas isolé. Le massif du Luberon constitue une continuité écologique avec les territoires voisins au Nord, tandis que la Durance assure celle avec les espaces situés plus en aval.

L'enjeu central en matière de TVB sur le territoire est la pérennisation du réseau écologique existant sur les communes du SCOT (réservoirs et corridors).

Des enjeux plus opérationnels concernant le maintien de la TVB sont également identifiés :

- Le maintien du pastoralisme
- La gestion des lignes électriques aériennes problématiques
- L'aménagement des ouvrages transversaux des cours d'eau afin de maintenir leur fonctionnalité,
- La préservation des berges afin de maintenir la fonctionnalité des ripisylves
- Eviter l'implantation de champs éoliens dans les zones sensibles et tout particulièrement dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;
- La sensibilisation des personnes pratiquant des activités de plein air et notamment l'escalade, le parapente et l'alpinisme quant au risque de dérangement de certaines espèces nichant en falaises ;
- Le maintien d'une faible pollution lumineuse et sonore.



Ce que dit le PADD :

« Le Sud Luberon dispose d'un environnement à la fois privilégié et fragile : les cours d'eau, les forêts, les vignes, les ripisylves, la végétation arbustive, les pentes du Luberon ... constituent un capital vert de premier ordre, un véritable poumon pour la région et l'agglomération aixoise voisine. Dans le même temps, l'environnement fait l'objet d'agressions de plus en plus nombreuses en raison de l'extension non maîtrisée de l'urbanisation, de la circulation routière surchargée et parfois du manque d'entretien.

Il importe de protéger, valoriser, entretenir et requalifier ce patrimoine.

Protéger : L'environnement naturel est un bien fragile, qu'il convient de préserver et protéger. De nombreux périmètres existent aujourd'hui sur le territoire, mais le SCoT doit avoir pour vocation, dans son expression cartographique, de préserver ou restaurer les continuités écologiques qui permettent à l'écosystème de « fonctionner » durablement.

Valoriser : différentes actions permettent de valoriser les ressources naturelles du territoire comme l'agriculture (cf. infra), l'exploitation de la forêt, le tourisme vert (randonnées, VTT, escalade, découverte de la faune, de la flore et de la géologie), mais dans tous les cas, il s'agit d'organiser ces activités dans le plus grand respect de l'environnement et le renouvellement des ressources selon les principes du développement durable.

Entretenir et requalifier : les actions de valorisation précédentes permettent en outre d'entretenir les espaces naturels et agricoles (sentiers de randonnée, lits des ruisseaux, forêts) et de réparer ce qui a été détruit accidentellement ou modifié (re-végétalisation, ré-introduction d'espèces endémiques menacées ...).

Ce que dit le DOO :

Les documents d'urbanisme locaux identifieront les espaces concernés et les préserveront en évitant des aménagements ou des travaux qui affecteraient de façon substantielle les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques: seuls des aménagements légers nécessaires à l'exercice des activités agricoles, touristiques ou de loisirs de pleine nature pourront être envisagés.

Recommandations

Par exemple pour la mise en oeuvre des conditions de la préservation de la trame verte, les PLU classeront de façon préférentielle les espaces identifiés en zones A ou N avec règlement adapté à leur vocation.

De nombreux moyens ou pratiques permettent de préserver ces espaces tels :

- Le maintien du pastoralisme qui permet de conserver des zones ouvertes, constituant des espaces importants pour la biodiversité et notamment de territoires de chasse pour les rapaces (la limitation du mitage et des clôtures qui sont des obstacles à la circulation des troupeaux permet, entre autres, de pérenniser cette activité) ;*
- La neutralisation du risque constitué par les lignes électriques aériennes susceptibles de présenter des obstacles aux déplacements de l'avifaune et des chiroptères (équipement de lignes en dispositifs anticollision/électrocution ou enfouissement de lignes) ;*
- Eviter l'implantation de champs éoliens (obstacle au déplacement de l'avifaune et en particulier des rapaces) dans les zones sensibles et tout particulièrement dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;*
- La sensibilisation des personnes pratiquant des activités de plein air et notamment l'escalade, le parapente et l'alpinisme quant au risque de dérangement de certaines espèces nichant en falaises ;*
- Le maintien d'une faible pollution lumineuse et sonore.*

Extrait du DOO

CE QUI EST CONSTATÉ DEPUIS 2015

Sur la cartographie du DOO

Les réservoirs de biodiversité à protéger



Les corridors écologiques à maintenir




L'analyse de la mise en oeuvre des orientations du SCOT relatives à la Trame Verte & Bleue

Globalement, les réservoirs de biodiversité sont intégrés dans des périmètres de protection (Natura 2000 ou zone de Nature et de Silence). L'analyse démontre que la fonctionnalité des réservoirs n'a pas été remise en cause. Toutefois, un bémol est à noter sur les franges des réservoirs. Leur délimitation lors de l'élaboration du SCOT intégrait des espaces déjà urbanisés.

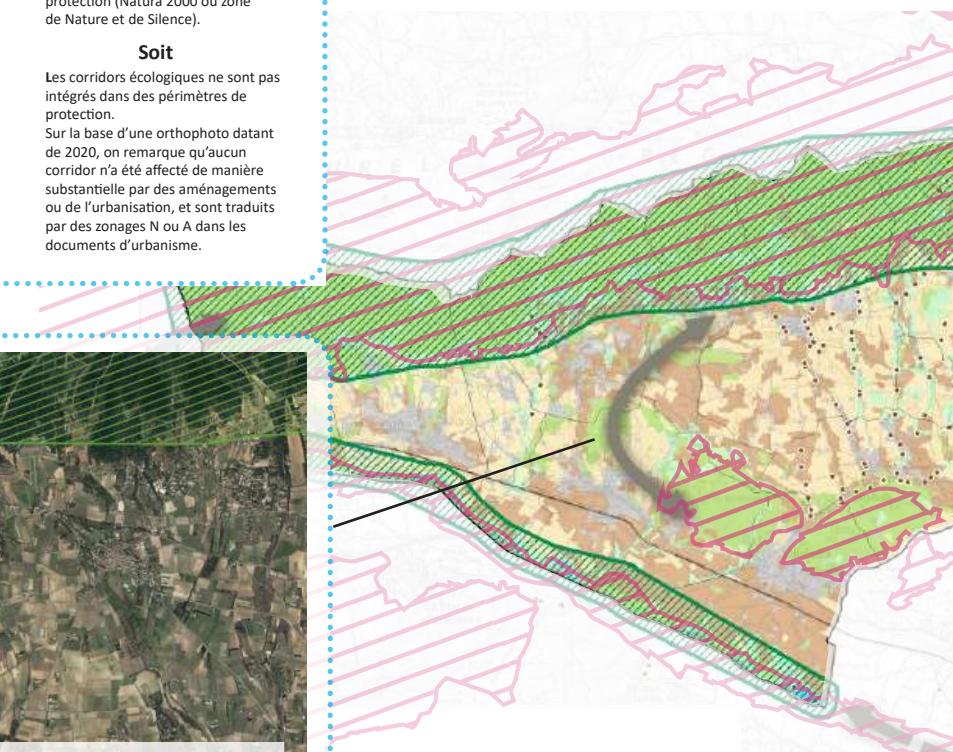
Les corridors écologiques sont intégrés dans des périmètres de protection (Natura 2000 ou zone de Nature et de Silence).

Soit

Les corridors écologiques ne sont pas intégrés dans des périmètres de protection. Sur la base d'une orthophoto datant de 2020, on remarque qu'aucun corridor n'a été affecté de manière substantielle par des aménagements ou de l'urbanisation, et sont traduits par des zonages N ou A dans les documents d'urbanisme.



Traduction des corridors dans les documents d'urbanisme locaux :
Zonages A ou N pour les communes de Cadenet et Cucuron. Une partie du corridor se situe hors du périmètre de COTELUB



Legend:

- Zonages réglementaires (pink hatched)
- Réservoirs de biodiversité (green hatched)
- Corridors écologiques (green arrow)

Synthèse et enjeux

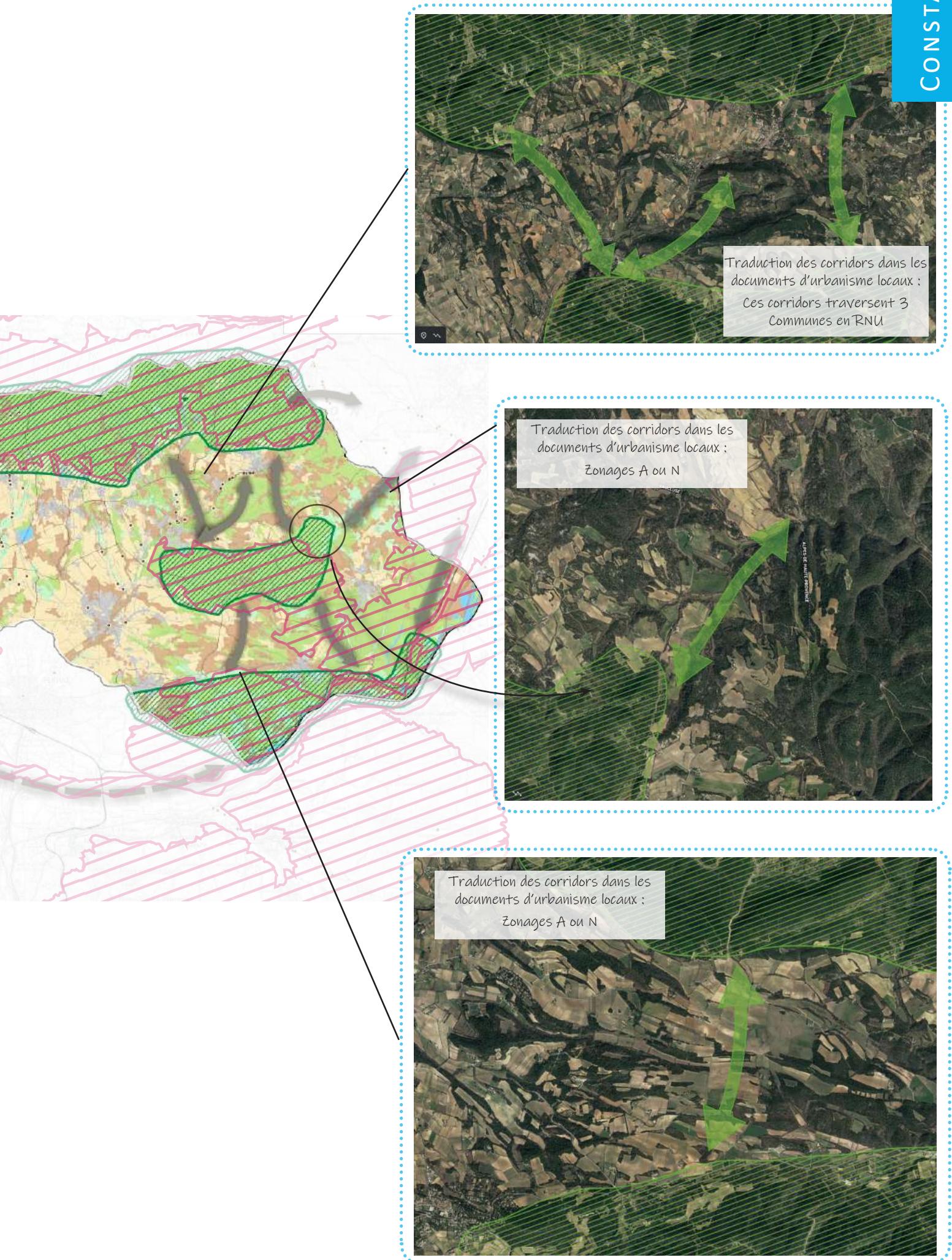
De manière globale, la Trame Verte et Bleue du territoire n'a pas été remise en cause. Les espaces naturels et agricoles identifiés ont été préservés, et les continuités écologiques semblent avoir conservé leurs fonctionnalités.

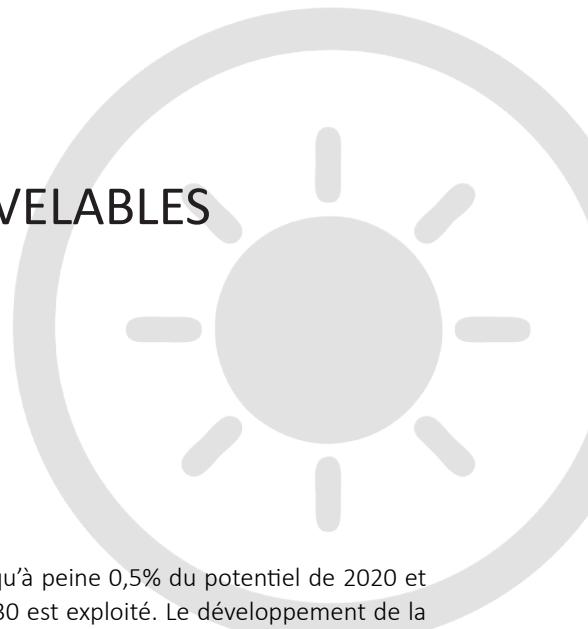
Le SCOT est un document de planification, il ne dispose pas de tous les moyens pour gérer les espaces de nature, ces principaux leviers passent par la maîtrise de l'urbanisation.

À l'avenir, le territoire devra poursuivre son engagement pour :

- conserver les grands équilibres entre préservation de la biodiversité, maintien de l'agriculture, développement urbain et attractivité économique (notamment touristique);
- protéger, voir remettre en état les continuités écologiques ;
- garantir un urbanisme intégrant la biodiversité (notamment en milieu urbain).







BILAN EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

RAPPEL DU SCOT APPROUVÉ

Les principaux enjeux lors de l'élaboration du SCoT

Le territoire du SCoT bénéficie d'un potentiel d'énergies renouvelables important, mais encore peu exploité à l'heure actuelle. Afin de s'inscrire dans l'effort national de développement des énergies renouvelables, le SCoT doit s'efforcer de promouvoir l'implantation de nouvelles installations, au regard des contraintes qui lui sont propres.

Le Vaucluse et le Luberon, proches de la vallée rhodanienne, où souffle fortement le mistral, est une zone à fort potentiel éolien. Aujourd'hui, on estime que moins de 6 % du potentiel éolien de 2020 et 3,5 % de celui de 2030 est exploité (SRE).

Les potentialités d'exploiter ce potentiel de vent sont cependant à relativiser, car les sites d'implantation des projets éoliens doivent répondre à de nombreux critères techniques, réglementaires, administratifs et d'acceptabilité sociale.

Un seul ouvrage hydroélectrique sur canal de dérivation est répertorié sur le territoire du SCoT, sur la commune de Beaumont-de-Pertuis plus précisément (échéance de la concession en 2045). La Durance fait cependant l'objet sur tout son linéaire de nombreux usages hydroélectriques.

Le Sud Luberon se situe parmi les zones les plus ensoleillées de France et dispose donc d'un potentiel solaire indéniable. Cette source d'énergie est dans tous les cas sous-exploitée sur le territoire du SCoT comme ailleurs, au regard des potentialités importantes liées à l'ensoleillement maximum sur cette région. En effet, on

estime aujourd'hui qu'à peine 0,5% du potentiel de 2020 et 0,2% de celui de 2030 est exploité. Le développement de la production photovoltaïque d'énergie devra faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter que les investisseurs, motivés par le prix de plus en plus attractif, ne louent de trop vastes espaces (naturels ou bâtis) pour l'installation de panneaux dont les contreparties bénéfiques pour le territoire risquent de ne pas compenser les impacts environnementaux et paysagers.

Avec plus de 50 % de son territoire couvert par la forêt, le territoire du SCoT est un secteur à fort potentiel pour le développement de la filière bois. Actuellement la forêt est sous-exploitée. La ressource forestière est en effet bien supérieure aux besoins (collectifs, industriels et individuels) prévus sur le territoire. Cependant, depuis une dizaine d'années, la filière bois-énergie se développe sur le territoire.

Ce que dit le PADD :

« Concernant les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, le climat du Sud Luberon, la clémence du froid et le niveau d'ensoleillement, sont des éléments très favorables qui doivent être pris en compte :

- au niveau de la conception des constructions nouvelles pour limiter les pertes d'énergies et optimiser les apports

- pour le développement des systèmes de valorisation de l'énergie d'origine naturelle : solaire (chauffe-eau solaires et panneaux photovoltaïques), éolienne

Par ailleurs, la ressource forestière du territoire peut être valorisée en matière énergétique par le développement des chaudières à bois, dont l'efficacité énergétique n'est plus à démontrer et qui s'avère économiquement très avantageuse dans le contexte actuel d'enchèreissement des énergies fossiles.

Une action coordonnée des communes du Sud Luberon pour l'utilisation au sein des bâtiments publics et la promotion auprès des particuliers de ce type d'installation permettrait non seulement de réduire la facture énergétique globale du territoire, mais également de doper le développement de la filière bois, par ailleurs promue notamment au niveau du Parc Naturel Régional du Luberon (P.N.R.L.).»

Pas de prescriptions dans le DOO



CE QUI EST CONSTATÉ DEPUIS 2015

Depuis l'approbation du SCoT en 2015, COTELUB a adopté un Plan Climat Air Énergie Territorial. Ce plan permet ainsi de répondre aux enjeux énergétiques identifiés dans le diagnostic du SCoT, en définissant des objectifs chiffrés à horizon 2030 et à travers un plan d'actions précis.

Zoom sur la stratégie et les actions du PCAET COTELUB

Orientations du PCAET

#1



Réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air.

Objectifs du PCAET

Objectifs 2030

-27% de consommations d'énergies
-36% d'émissions de gaz à effet de serre
-48% d'émissions de polluants atmosphériques

Actions du PCAET

Rénover les logements privés
Disposer d'un patrimoine public exemplaire
Maîtriser l'énergie dans les entreprises
Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme
Favoriser des aménagements et des constructions durables

#2



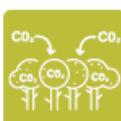
Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération.

Objectifs 2030

Multiplier par 2 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2016, dont 60% grâce au solaire photovoltaïque

Développer le photovoltaïque
Développer les énergies renouvelables thermiques
Développer la méthanisation

#3



Séquestrer le carbone.

Objectifs 2030

Multiplier par 2 le stockage carbone dans le sol et la biomasse par rapport à 2016.

Développer les pratiques agricoles séquestrantes

Conforter le puits forestier et l'usage des matériaux biosourcés

#4



Favoriser l'économie circulaire.

Ambition 2030

Soutenir la création de circuits courts et la valorisation optimale des déchets.

Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire

Prévenir et gérer les déchets

#5



S'adapter au changement climatique.

Objectifs 2030

Valoriser les patrimoines naturels et culturels du territoire.

Adapter l'agriculture
Adapter la gestion forestière
Faire évoluer les activités touristiques
Aménager les espaces urbanisés

#6



Agir ensemble sur le territoire.

Ambition 2030

Poursuivre les démarches de co-constructions et de sensibilisation amorcées.
Sensibiliser l'ensemble de la population du territoire.

Communiquer largement
Accompagner les changements de comportement
Co-construire avec les citoyens

Synthèse et enjeux

Le territoire de COTELUB a fait le choix d'élaborer un PCAET, ce qui témoigne d'un engagement pour la transition énergétique. Le SCoT ne fixant pas d'objectifs en matière de production énergétique, de réduction des consommations d'énergie, ou d'émissions de polluants atmosphériques, le PCAET permet de définir des objectifs chiffrés à horizon 2030 et de les décliner en plan d'actions.

A l'avenir, le territoire devra

- poursuivre son engagement en matière de transition énergétique, notamment au regard des objectifs chiffrés du PCAET qui pourront être traduits dans le SCoT;
- mobiliser les leviers de la planification urbaine (la mobilité, l'organisation de l'espace, l'articulation entre urbanisme et transports collectifs, les formes urbaines, les politiques en matière d'habitat et de logement, la nature en ville, les espaces agricoles, l'encadrement du développement des EnR...) pour veiller à une bonne articulation entre urbanisme et transition énergétique.



SYNTÈSE DU BILAN

Objectifs 15 ans du SCoT

Accueillir **7 000** nouveaux habitants,
Soit 460 habitants par an
soit **+ 1.3 %** de croissance annuelle.



Créer **3 100** résidences principales,
soit 200 par an
réduire de **300** les résidences secondaires
et de moins **3%** les logements vacants.



Créer **3 200** nouveaux emplois,
soit 200 par an
aménager 30ha de zones d'activités.



Développer l'usage des transports
collectifs,
Aménager des pôles d'échanges,



Consommer **200 hectares** au total
soit 13 hectares par an
soit **286 m2 pour un nouvel habitant.**



Une Trame Verte & Bleue qui définit
des réservoirs et corridors à protéger.



Des grands paysages caractéristiques à
préserver,
Des vieux villages à valoriser, des
silhouettes à protéger.



Pas d'orientations définies concernant
le développement des EnR et la
consommation énergétique.



Bilan des 5 dernières années 2013-2018

1 019 habitants accueillis¹,
soit environ 200 habitants par an
soit **+ 0.7 %** par an.

844 nouvelles résidences principales¹,
soit 168 par an
+ **134** résidences secondaires,
et **+1%** de logements vacants.

52 emplois créés¹,
soit 10 par an
12 ha de zones activités prévus dans les
PLU².

Définition d'un schéma de mobilité rurale,
Aménagement d'aires de covoiturage,
Définition d'une offre d'itinéraire cyclable

124 hectares consommés,
soit 21 hectares par an
soit **1450 m2 pour un nouvel habitant.**

Une Trame Verte et Bleue déclinée
dans les PLU et protégée par des
zonages environnementaux.

Des centres anciens de qualité préservés,
Des opérations d'urbanisme qui allient
densité et qualité,
Mais certaines nouvelles opérations en
rupture avec les paysages.

La mise en place d'un PCAET
définissant des objectifs et un plan
d'actions à horizon 2030.

LA NÉCESSITÉ DE RÉVISER LE SCOT

L'analyse du bilan des 6 ans, alimentée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, a montré que les objectifs définis par le SCoT ne sont plus en cohérence avec les nouvelles dynamiques socio-économiques du territoire.

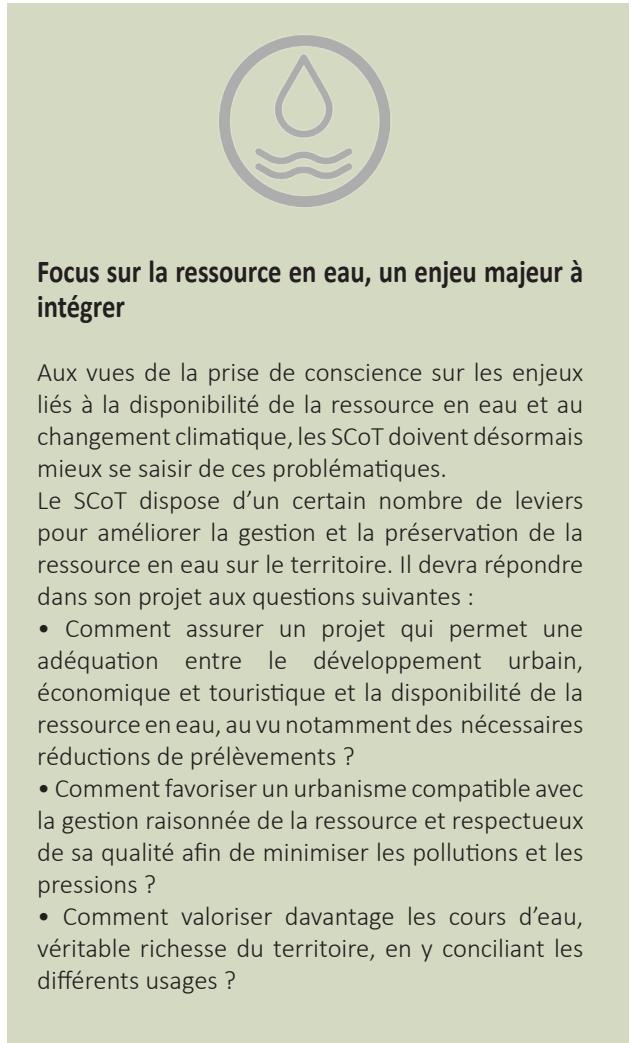
Toutefois, certaines ambitions, comme la protection de la Trame Verte et Bleue, ont été traduites dans les documents d'urbanisme locaux ou déclinées voir approfondies dans les politiques intercommunales.

De plus, le contexte du territoire a largement évolué depuis l'approbation du SCoT :

- une modification importante du périmètre de SCoT (moins 5 communes);
- des évolutions législatives majeures, notamment la loi Climat et Résilience qui fixe une absence d'artificialisation nette à horizon 2050 et l'ordonnance du 17/06/2020 qui vise à modifier le contenu des SCoT ;
- des nouveaux documents-cadres notamment le SRADDET approuvé le 15/10/2019 et qui devrait également évoluer d'ici 2023.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il pourrait paraître opportun de réviser le SCoT Sud Luberon qui pourrait notamment avoir pour objectifs à horizon 20 ans de :

- Redéfinir des équilibres territoriaux basés sur une nouvelle armature des communes et en lien avec les polarités voisines;
- Définir une ambition démographique cohérente avec les dynamiques du territoire et les objectifs du SRADDET;
- Répondre aux besoins en logement de la population permanente ;
- Assoir le développement économique sur les spécificités locales du territoire, notamment le tourisme et l'agriculture.
- Fixer des objectifs de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui s'inscrivent dans le cadre de la loi Climat et Résilience.
- Spatialiser et hiérarchiser les besoins en foncier économique, dans le tissu urbain et dans les zones d'activités en viellant à évaluer le foncier disponible dans les zones d'activités existantes.
- Définir un mode de développement cohérent avec l'identité des villes et des villages et adapté aux enjeux du changement climatique ;
- Décliner la stratégie de mobilité rurale définie par COTELUB en lien avec les pôles d'emplois voisins ;
- Valoriser les paysages et les ressources (forêt, énergie, eau..) à la base de l'attractivité du territoire ;
- Préserver les espaces naturels et la Trame Verte et Bleue.



Focus sur la ressource en eau, un enjeu majeur à intégrer

Aux vues de la prise de conscience sur les enjeux liés à la disponibilité de la ressource en eau et au changement climatique, les SCoT doivent désormais mieux se saisir de ces problématiques.

Le SCoT dispose d'un certain nombre de leviers pour améliorer la gestion et la préservation de la ressource en eau sur le territoire. Il devra répondre dans son projet aux questions suivantes :

- Comment assurer un projet qui permet une adéquation entre le développement urbain, économique et touristique et la disponibilité de la ressource en eau, au vu notamment des nécessaires réductions de prélèvements ?
- Comment favoriser un urbanisme compatible avec la gestion raisonnée de la ressource et respectueux de sa qualité afin de minimiser les pollutions et les pressions ?
- Comment valoriser davantage les cours d'eau, véritable richesse du territoire, en y conciliant les différents usages ?

¹ Les chiffres indiqués sont les derniers connus et communiqués par l'INSEE pour la période du bilan

² Ces chiffres sont à nuancer car l'élaboration ou la révision de la plupart des PLU date d'après 2017 qui ont pris en compte la nécessité de réduire la consommation de foncier. Leurs effets ne sont pas encore retracés dans les chiffres.



www.aurav.org
164 avenue de St Tronquet
84130 Le Pontet

Crédit photo : AURAV

